

Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 01/02/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 085-218500106-20180125-2018\_005-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune d'AVRILLÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2018

PRESENTS : Mme FONTENAILLE, M. THUNE, M. DELAVERGNE, M. BARON, Mme NICOLLEAU, Mme SOLA, M. BERNARD, Mme RENAUDEAU, Mme ENFRIN, M. ROY, Mme RAVON, M. SUAUD, Mme PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : M. BIGAUD.

ABSENTS non EXCUSES : NEANT.

M. ROY est désigné comme secrétaire.

**Dél : 2018/005- Objet : AVIS sur l'extension du Camping le Paradis à Talmont Saint Hilaire**

Mme le Maire indique que la Commune de TALMONT SAINT HILAIRE a reçu une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping le Paradis

Le Projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. Le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement et c'est à ce titre que l'avis du conseil municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à ce projet.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Françoise FONTENAILLE

